Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TRENTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

68e
SÉANCE PLÉNIÈRE
Mercredi 19 novembre 1980, à 10 h 50
NEW YORK

SOMMAIRE

Page

Point 116 de l'ordre du jour :
La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales *(suite)* 1289

Président : M. Rüdiger von WECHMAR (République fédérale d'Allemagne).

En l'absence du Président, M. Sarre (Sénégal), vice-président, prend la présidence.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales *(suite)*

1. M. ROMULO (Philippines) *[interprétation de l'anglais]* : Pour la troisième fois cette année, les Nations Unies discutent la situation en Afghanistan. Dans ce laps de temps, rien dans ce pays troublé au long de son histoire n'a changé; il reste sous l'emprise de fer de troupes étrangères.

2. On invoque deux raisons pour expliquer la présence de troupes étrangères dans ce pays souverain et indépendant. La première est que ces troupes étrangères sont venues, à la demande de l'Afghanistan, au secours de son gouvernement; la seconde est que la dissension intérieure en Afghanistan constituait une menace pour la sécurité d'un pays voisin. Il y aurait beaucoup à dire sur ces raisons si, et seulement si, elles correspondaient à la réalité. De l'avis mûrement pesé de ma délégation, les faits contredisent nettement ces assertions.

3. Le jour de Noël de 1979, plusieurs milliers de militaires étrangers se sont abattus sur l'Afghanistan, probablement à l'invitation du Gouvernement Amin. Cependant, à peine deux jours plus tard, le même Amin mourait dans des circonstances anormales et un étranger dans son propre pays devait être importé de l'extérieur et installé en tant que dirigeant légitime de l'Afghanistan. Ce dirigeant importé n'est pas un dirigeant choisi par son peuple, mais une façade des forces étrangères dans un effort transparent de légitimer leur présence en Afghanistan.

4. Mais l'argument plus fort n'est pas dans un légalisme désuet. Il réside dans l'attitude du peuple afghan qui, depuis ce jour et jusqu'à maintenant, lutte dans les conditions les plus accablantes pour maintenir son intégrité territoriale et affirmer son droit souverain sur son propre pays. Selon les estimations les plus fiables, les combattants de la résistance, piètrement armés et mal organisés, sont arrivés à tenir en échec près de 100 000 soldats étrangers en Afghanistan dans un effort farouche et déterminé pour préserver leur honneur national.

5. Comment, à la lumière de ces faits, peut-on affirmer, avec quelque espoir d'être cru, que les troupes étrangères se trouvent en Afghanistan sur invitation ? La contradiction éclate aux yeux de tous.

6. Le second argument est que la sécurité soviétique était menacée par l'Afghanistan et exigeait des opérations militaires massives pour faire disparaître cette menace. En toute franchise, ma délégation estime que la crédulité a ses limites. Une nation qui, dans les meilleures circonstances, a connu les plus grandes difficultés en raison de ses problèmes de développement national, ne saurait vraiment nourrir des rêves de gloire impériale, surtout contre l'un des pays les plus puissants du monde. Je crois que l'Assemblée ferait bien de tirer ses propres conclusions à cet égard.

7. Cela dit, ma délégation voudrait attirer l'attention sur le fait que nous ne sommes pas réunis ici pour marquer des points dans un débat. Ce qui nous préoccupe, c'est le contenu latent du débat — informulé, mais visible, tacite et cependant toujours présent dans nos pensées les plus intimes. Nous voyons se dégager une certaine structure dans les affaires mondiales, une désolation rampante qui menace de détruire, si elle ne l'a déjà fait, le travail de toute une décennie pour fixer les règles du jeu. Si nous supposons que la rivalité est un élément permanent de la vie internationale, nous acceptons aussi son corollaire : une coopération la main tendue, sur une base de réciprocité pour que chacun puisse en retirer les bienfaits.

8. Etant donné les événements récents, ces hypothèses revêtent les couleurs de l'innocence et d'un optimisme malvenu. Aujourd'hui, la rivalité le cède à l'affrontement et la coopération est presque acculée dans une impasse; il en résulte cette structure inquiétante dont nous aurons peut-être à subir les conséquences dans le reste de cette décennie troublée.

9. C'est là un sujet de préoccupation particulier dans notre région. Avec de légers changements, la situation en Afghanistan fait apparaître une grande similarité avec la situation au Kampuchea. Il s'agit en fait du même côté de la même médaille. Ces deux cas violent les principes de la Charte des Nations Unies, dont le respect fidèle est une condition incontestable d'un ordre mondial stable fondé sur le règne du droit. En Afghanistan et au Kampuchea, le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des nations a été transgressé. En

Afghanistan et au Kampuchea, le principe du droit à l'autodétermination a été refusé aux citoyens de ces pays.

10. Tout aussi significatif est le mode d'opération dans l'occupation illégale de l'Afghanistan et du Kampuchea. L'observateur le plus superficiel ne peut manquer d'être frappé par cet effort apparemment orchestré d'acquérir des territoires comme bases pour l'extension de l'influence politique et militaire dans de vastes régions d'Asie. Si l'on ne met pas fin à cette manière de procéder, la redoutable perspective qui se présente à nous est que l'Asie deviendra de nouveau le théâtre d'une guerre beaucoup plus vaste que n'importe quelle autre de mémoire récente.

11. Notre préoccupation se comprend donc. Tous les efforts de l'Assemblée doivent tendre à empêcher le début d'un cercle vicieux qui, s'il n'était pas brisé, ne pourrait que créer de dangereux précédents et, s'il était méconnu, pourrait presque être considéré comme une invitation à de nouveaux actes d'agression non seulement en Asie mais dans beaucoup d'autres parties du monde.

12. Ma délégation estime que nous pouvons commencer à envisager certaines mesures propres à désamorcer une situation très explosive. La première est une modération volontaire de la part des puissances concernées; la deuxième est l'ouverture d'un dialogue entre les mêmes puissances; la troisième est la recherche continue de solutions politiques au problème qui se pose tant en Afghanistan qu'au Kampuchea.

13. Nous estimons avec force que, comme au Kampuchea, le retrait total des troupes étrangères d'Afghanistan est un élément principal de tous les efforts tendant à des solutions politiques. En même temps, l'aspect humanitaire du problème de l'Afghanistan ne doit pas être méconnu. Des milliers et des milliers de victimes de la guerre sont dans des pays voisins, partageant leurs épreuves et leurs souffrances avec les pays hôtes.

14. Telles sont les raisons pour lesquelles mon pays s'est porté coauteur du projet de résolution A/35/L.12. A un moment critique des affaires mondiales, l'Afghanistan reste un foyer de danger. Les grandes puissances feront ce qu'elles doivent faire; le reste d'entre nous fera ce qu'il peut. Notre tâche est de contribuer à faire en sorte que les efforts des grandes puissances tendent vers la paix, la justice et la défense des valeurs humaines.

15. M. FRELEK (Pologne) *[interprétation de l'anglais]* : En raison de sa longue expérience historique aussi bien que des principes de sa politique étrangère, la Pologne porte un intérêt vital à la consolidation de la paix, au renforcement de la sécurité internationale et au développement d'une coopération féconde et mutuellement bénéfique entre nations. Au mieux de nos capacités, nous avons toujours pris et continuons de prendre part aux efforts visant à circonscrire et à éteindre les foyers de tensions et de conflits. Notre position ferme et constante a toujours été en faveur d'un règlement pacifique et juste des conflits ou des problèmes litigieux dans les différentes parties du monde par voie de négociations politiques entre les Etats intéressés. Il en va de même quant à notre position relative aux problèmes de l'Asie du Sud-Ouest.

16. Cette position a pleinement trouvé son reflet dans la déclaration des Etats parties au Traité de Varsovie, adoptée à la réunion du Comité consultatif politique qui s'est tenue à Varsovie les 14 et 15 mai dernier *[voir A/35/237-S/13948, annexe II]*. Les participants ont notamment souligné la nécessité d'un règlement politique de la situation qui s'est créée en Afghanistan. Ils ont souligné que ce règlement devrait assurer effectivement la cessation complète de toutes les formes d'ingérence extérieure dirigées contre le Gouvernement et le peuple afghans et garantir qu'elles ne se renouvelleraient pas. Ils ont souligné également qu'une fois que toutes les formes d'ingérence extérieure dirigées contre le Gouvernement et le peuple afghans auront complètement cessé, des mesures seront prises en vue du retrait de l'Afghanistan des troupes soviétiques, conformément aux déclarations répétées de l'Union soviétique. Nous avons la conviction profonde que telle est la seule voie possible et réaliste conduisant à la normalisation de la situation en Asie du Sud-Ouest.

17. La Pologne continue d'exprimer son opposition aux efforts visant à s'occuper des questions intérieures de la République démocratique d'Afghanistan à des tribunes d'organisations internationales sans l'acceptation des autorités de cet Etat et à l'encontre de leur volonté. De telles activités sont contraires aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux principes reconnus du droit international.

18. C'est pourquoi ma délégation s'est élevée contre l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de la question intitulée « La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales ». Nous nous y opposons fermement encore, car, selon nous, les motifs qui l'inspirent et la manière dont la question dans son ensemble a été présentée ne sauraient servir au relâchement de la tension dans la région; au contraire, ces méthodes compliqueraient davantage encore les problèmes actuels et créeraient de nouveaux obstacles sur la voie menant à des solutions politiques.

19. Cela est d'autant plus vrai que la position du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan concernant un règlement politique de la situation en Asie du Sud-Ouest, et notamment ses propositions du 14 mai 1980 *[voir A/35/238-S/13951, annexe II]*, propositions constructives concernant la normalisation des relations entre l'Afghanistan, le Pakistan et l'Iran, n'a jusqu'à présent donné lieu à aucune réaction positive. Cela ne contribue pas non plus au règlement des problèmes actuels.

20. Nous ne pouvons que formuler exactement la même appréciation du projet de résolution A/35/L.12 présenté par un groupe d'auteurs. Un certain nombre de principes clefs pour une solution effective du problème font de toute évidence défaut dans le texte. Tout d'abord, son libellé ne fait aucune mention de la nécessité de mettre fin à l'ingérence étrangère, ni à l'instigation et à l'appui donnés à la rébellion armée. Ce principe est, après tout, la condition préalable naturelle de tout progrès. Le Gouvernement de l'Union soviétique a plus

d'une fois déclaré qu'il etait prêt à retirer ses troupes si cette condition était remplie. Ce n'est un secret pour personne qu'elle ne l'est pas encore. En fait, c'est bien le contraire qui est vrai. On peut facilement trouver dans les nombreux articles publiés par les moyens d'information de masse des dépêches émanant des bases de la subversion armée situées au voisinage immédiat des frontières de l'Afghanistan.

21. Le projet de résolution qui nous est présenté contient un appel en vue d'un règlement politique adressé de manière étrange à « toutes les parties intéressées ». C'est ainsi que l'on essaie de placer sur un pied d'égalité les groupements rebelles et les gouvernements et les Etats, ce qui n'est pas moins inacceptable. Le projet de résolution ne fait aucunement mention — et de ce fait, il les rejette — des facteurs les plus importants qui sont la recherche de la voie menant à un règlement politique pacifique et le relâchement des tensions au moyen de négociations directes, et la normalisation des relations entre l'Afghanistan et ses voisins, le Pakistan et l'Iran.

22. Il saute évidemment aux yeux de tous que la seule solution réaliste est celle des négociations directes fondées sur les principes de la souveraineté, de la non-ingérence et des relations de bon voisinage. Telle est la seule manière d'assurer la paix et la stabilité dans la région. La Pologne a donné et continue d'apporter son plein appui aux propositions tendant à réaliser cet objectif, présentées par l'Afghanistan et l'Union soviétique.

23. Prenant la parole dans le débat général à la présente session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Pologne, Józef Czyrek, a notamment déclaré :

> « Le réalisme, l'honnêteté, le droit à des transformations progressives et à la sécurité sont les éléments essentiels de notre démarche face aux problèmes complexes de l'Asie du Sud-Est, y compris la situation concernant la République démocratique d'Afghanistan. Nous appuyons les initiatives du Gouvernement afghan en vue de résoudre les questions en suspens par une reconnaissance mutuelle, dans un esprit de bon voisinage et de coopération. » *[10e séance, par. 84.]*

24. En fait, le problème posé par le projet de résolution et que nous mentionnons se ramène à une seule question de base : devons-nous, conformément aux buts et principes des Nations Unies, appuyer les efforts visant à éliminer les tensions, ou, contrairement à ces objectifs, les résolutions adoptées ici contribuent-elles à maintenir sinon à aggraver ces tensions ?

25. Selon notre opinion mûrement réfléchie, le projet de résolution présenté par le Pakistan et autres auteurs ne sert pas de buts constructifs. C'est pourquoi la délégation polonaise votera contre ce projet de résolution. Nous sommes décidés à continuer d'apporter notre ferme appui à un règlement politique véritable, capable d'assurer une stabilité politique et des relations de bon voisinage dans cette région si importante pour la paix mondiale.

26. M. HA VAN LAU (Viet Nam) : La délégation vietnamienne voudrait tout d'abord exprimer son désappointement concernant la décision de l'Assemblée générale d'examiner une fois encore la question intitulée « La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales », et cela, malgré la ferme opposition du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan.

27. Nous sommes convaincus que cette ingérence de la part de l'Organisation des Nations Unies dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan, Etat indépendant et souverain et Membre de l'Organisation, constitue une violation de la Charte qui, au paragraphe 7 de l'Article 2, stipule qu'« aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat ».

28. Contrairement à toute interprétation objective et honnête des faits et de leurs conséquences, des affirmations ont été avancées qui persistent à vouloir faire accroire que la présence d'un contingent limité de troupes soviétiques en Afghanistan aurait porté atteinte à l'indépendance, à la souveraineté et à la politique de non-alignement de ce pays, ainsi qu'au droit à l'autodétermination du peuple afghan, et constituerait une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

29. Quelle est donc la nature réelle des événements en Afghanistan et autour de l'Afghanistan ? Plus d'une fois, aux plus hautes instances de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale en sa sixième session extraordinaire d'urgence et, ici même, il y a deux jours *[65e séance]*, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan — par la voix de son ministre des affaires étrangères, M. Mohammad Dost — a fait toute la lumière sur la véritable situation en Afghanistan et autour de l'Afghanistan. Tout en se félicitant de ces éclaircissements, la délégation de la République socialiste du Viet Nam tient à souligner les points suivants.

30. Premièrement, dans son histoire, avant et après la seconde guerre mondiale, l'Afghanistan a été à maintes reprises l'objet d'agressions et d'occupations de la part du colonialisme et de l'impérialisme, dans le but non seulement d'asservir et d'exploiter ce peuple valeureux, mais aussi de transformer ce pays — qui déclarait depuis 1941 sa politique de neutralité — en tête de pont d'une agression contre l'Union soviétique.

31. La révolution démocratique nationale d'avril 1978 marqua une étape importante du développement de la lutte du peuple afghan pour se débarrasser des chaînes de l'impérialisme et pour abolir les rapports féodaux et les séquelles des retards économiques et sociaux séculaires. L'apparition sur la scène politique internationale de la République démocratique d'Afghanistan constitue un facteur positif contribuant à la consolidation de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Ouest.

32. Deuxièmement, après la victoire de la révolution afghane d'avril, qui portait un coup sévère à la stratégie globale des Etats-Unis d'Amérique, les milieux impérialistes américains, en collusion étroite avec les forces

réactionnaires internationales, se sont employés fébrilement à leurs entreprises de sape à l'encontre de la jeune République démocratique d'Afghanistan. A l'intérieur du pays, ils ne cessaient d'inciter et d'organiser les éléments féodaux et réactionnaires de toutes sortes pour contre-attaquer les forces révolutionnaires et démocratiques. A l'extérieur du pays, ce n'est un secret pour personne que les mêmes forces hostiles faisaient tout leur possible pour regrouper, entretenir, ravitailler, instruire et équiper des bandes de rebelles et de mercenaires pour faire des incursions armées en Afghanistan à partir des sanctuaires situés sur le territoire d'un pays voisin de l'Afghanistan. Ajoutons que de telles activités, étroitement conjuguées d'intervention et de subversion, n'ont cessé d'augmenter en intensité, particulièrement dans le courant de l'année 1979, menaçant gravement l'existence même de la République démocratique d'Afghanistan en tant qu'Etat indépendant et souverain.

33. C'est justement dans ce contexte que sont intervenus les événements du 27 décembre 1979 qui ont mis fin au régime usurpateur et d'oppression d'Amin, marquant une nouvelle étape importante dans le processus de la lutte du peuple afghan pour la défense de ses acquis révolutionnaires. Depuis lors, toutes les énergies révolutionnaires du peuple afghan ont été mobilisées et orientées avec succès dans la voie de l'élimination des retards économiques et sociaux, du rétablissement de l'égalité entre tous les citoyens, de l'édification d'une économie indépendante et dans la promotion d'une politique étrangère de paix et d'amitié avec les autres pays sur la base des principes du non-alignement et de la coexistence pacifique.

34. Qu'en est-il, dans de telles conditions, de l'aide apportée au peuple afghan par l'Union soviétique en réponse à l'appel du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan ? Cette aide de la part de l'Union soviétique est entièrement justifiée en vue de coopérer avec le Gouvernement afghan pour faire face à une guerre non déclarée manifeste imposée de l'extérieur à la jeune République démocratique d'Afghanistan. Cette aide est entièrement conforme au Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République démocratique d'Afghanistan, signé à Moscou le 5 décembre 1978, ainsi qu'à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies concernant le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, des Membres des Nations Unies victimes d'agression armée. Il est bien patent qu'une telle aide de la part de l'Union soviétique au peuple afghan ne saurait nullement menacer les pays voisins de l'Afghanistan et ne saurait en aucun cas constituer un danger pour la sécurité et la stabilité en Asie du Sud-Ouest et dans le monde.

35. Ainsi que l'a déclaré le président Babrak Karmal, de l'Afghanistan,

« Le peuple afghan comprend parfaitement la grande signification de l'amitié fraternelle qui unit les peuples de l'Afghanistan et de l'Union soviétique et ne saurait permettre à quiconque de porter atteinte à ces liens d'amitié fraternelle indissolubles !»

36. Il résulte des considérations précédentes qui ni le soulèvement des patriotes et révolutionnaires afghans qui ont renversé le régime usurpateur d'Amin, ni l'aide qui leur a été apportée par l'Union soviétique pour faire face avec succès à l'agression impérialiste et hégémoniste ne comportent quoi que ce soit de répréhensible au regard du droit international et de la Charte des Nations Unies qui puisse justifier une incrimination de la part de l'Assemblée générale. D'autant plus qu'à l'heure actuelle la situation en Afghanistan se stabilise progressivement et que certaines unités des troupes soviétiques ont déjà regagné leur pays en accord avec le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan.

37. Dans de telles circonstances, il est à regretter qu'un groupe d'Etats Membres aient soumis le projet de résolution A/35/L.12, qui, délibérément, fait abstraction de toute la situation politique réelle en Afghanistan et autour de l'Afghanistan.

38. Si l'on se penchait objectivement sur les faits, il ne serait point permis de passer sous silence les actes d'intervention indéfendables et intolérables des impérialistes américains en collusion étroite avec les hégémonistes pékinois et d'autres forces réactionnaires régionales, actes hautement répréhensibles qui ont pris la forme d'incursions armées répétées sur le territoire national de l'Afghanistan; et après l'échec de leur guerre non déclarée contre la jeune République démocratique d'Afghanistan, ils n'en continuent pas moins leurs activités criminelles de déstabilisation et de subversion. En particulier, les hégémonistes pékinois se font remarquer par leur ardeur sans égale dans toutes ces activités d'entretien, de ravitaillement, d'instruction et d'équipement des bandes de rebelles et de mercenaires domiciliées hors des frontières d'Afghanistan et destinées aux noires entreprises de sape à l'encontre du peuple afghan.

39. Devant une telle situation, en demandant purement et simplement « le retrait immédiat des troupes étrangères d'Afghanistan », le projet de résolution A/35/L.12 viserait en fait à ôter au peuple afghan son droit inaliénable et naturel de légitime défense face à la continuation de l'ingérence et de l'agression perpétrées de l'extérieur contre la jeune République démocratique d'Afghanistan. Pour mieux nous convaincre de la réalité du grave danger qui continue de peser lourdement sur l'existence de la République démocratique d'Afghanistan, référons-nous un moment au « Livre vert » tout récemment distribué par la délégation afghane en cette matière. Il y a été abondamment fait état de preuves édifiantes concernant les activités de sape multiformes entreprises par les Etats-Unis, la Chine et leurs alliés à l'encontre du peuple afghan. Ce sont là des faits et documents objectifs que les diverses parties mises en cause ne sauraient nier et que quiconque se préoccupant véritablement de la situation en Afghanistan ne saurait traiter à la légère. Il en résulte de façon évidente que le retrait total des troupes soviétiques d'Afghanistan devrait être légitimement subordonné à l'élimination préalable des causes qui les ont fait venir.

40. En demandant ensuite à « toutes les parties intéressées d'œuvrer pour aboutir d'urgence à une solution politique », le projet de résolution cache mal les des-

seins inavoués des forces hostiles à la révolution afghane de se servir de l'Organisation des Nations Unies pour chercher à restaurer en Afghanistan les régimes du féodalisme et de la réaction. Ces forces veulent ainsi entraîner plus profondément l'Organisation dans une ingérence toujours plus poussée et plus intolérable dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

41. Par ailleurs, il est hautement significatif que le projet de résolution passe entièrement sous silence la question de la normalisation des relations entre l'Afghanistan et ses voisins immédiats : le Pakistan et l'Iran. Le fait d'écarter ainsi délibérément des négociations directes, voie la plus sage et la plus efficace pour aboutir à une solution politique juste, témoigne d'un manque de volonté manifeste de rechercher un règlement équitable qui tienne compte des intérêts légitimes du peuple afghan et qui puisse aider véritablement à la normalisation de la situation en Afghanistan et autour de l'Afghanistan. Or il est bien évident que toute solution, imposée unilatéralement au peuple afghan contrairement à ses intérêts et à ses aspirations, ne serait pas acceptée par la République démocratique d'Afghanistan et ne saurait donc être viable.

42. Enfin, en cherchant à attiser les passions et les confrontations à propos de la question intitulée « Situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales », et en demandant l'inscription de cette prétendue question d'Afghanistan à l'ordre du jour provisoire de la trente-sixième session de l'Assemblée générale, au moment même où la situation en Afghanistan redevient progressivement normale et se stabilise, le projet de résolution cache mal les desseins de l'impérialisme et de l'hégémonisme de grande nation de poursuivre leur politique d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, de stimuler l'escalade de la course aux armements, d'attiser les tensions internationales et de faire obstacle à la lutte grandissante des peuples du monde pour la paix, l'indépendance nationale, la démocratie et le progrès social.

43. D'aucuns s'évertuent toujours à faire accroire que les événements en Afghanistan, dus à la prétendue intervention armée de l'Union soviétique, seraient la cause fondamentale de l'aggravation actuelle de la situation internationale. Or les événements d'Afghanistan ne datent que d'une année alors que la détérioration de la situation internationale a commencé bien plus tôt, à la suite de faits bien patents que tout le monde connaît. Tout d'abord, les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord *[OTAN]* ont décidé, dès mai 1978, d'augmenter leurs budgets militaires et par la suite, en décembre 1979, d'implanter en Europe occidentale de nouveaux missiles nucléaires américains de moyenne portée. Ensuite les Etats-Unis d'Amérique ont décidé de mettre en place leur force de déploiement rapide, d'élargir leurs bases militaires dans l'océan Indien, le golfe Persique, etc. Enfin, les dirigeants hégémonistes de Pékin, en collusion étroite avec les milieux impérialistes, ont fébrilement cherché à moderniser leurs forces militaires par tous les moyens et ne cessent de proférer leur menace de donner une « deuxième leçon » au Viet Nam.

44. Tous ces faits montrent à l'évidence que les pires forces bellicistes de l'impérialisme et de l'hégémonisme de grande nation sont à l'origine de l'aggravation actuelle de la situation, à l'échelle internationale comme au niveau des diverses régions du globe. Et cela devrait inciter toutes les forces éprises de paix et de justice du monde à redoubler de vigilance.

45. La délégation de la République socialiste du Viet Nam est d'avis, compte tenu de toutes les raisons ci-dessus développées, que le projet de résolution ne fait qu'entraîner l'ONU dans une ingérence toujours plus poussée dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, au détriment des intérêts du peuple et du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan et, par conséquent, ne fait qu'entraver le véritable règlement politique de la situation en Afghanistan et autour de l'Afghanistan. C'est pourquoi nous trouvons ce projet de résolution absolument inacceptable et ne pouvant qu'être rejeté par notre délégation.

46. Mais quelle solution pourrait-on recommander pour le règlement définitif de la situation en Afghanistan et autour de l'Afghanistan ? La réponse à cette question d'importance cruciale a été fournie par le Gouvernement afghan lui-même.

47. Après la victoire de la révolution démocratique nationale en avril 1978, la République démocratique d'Afghanistan était déterminée à édifier une vie nouvelle pour le peuple afghan, dans la paix, en entretenant des relations d'amitié et de coopération avec les pays voisins, avec les pays musulmans comme avec tous les autres pays. Dans une déclaration en date du 14 mai 1980, le Gouvernement afghan a mis en avant un programme de règlement politique en sept points comme moyen de mettre fin complètement, avec les garanties voulues, aux actes d'agression dirigés contre l'Afghanistan, aux activités subversives et à toute autre forme d'ingérence étrangère dans ses affaires intérieures, à éliminer les tensions dans la région et à surmonter les désaccords par des moyens pacifiques et par la négociation.

48. Ce programme équilibré et exhaustif tend avant tout à normaliser et à améliorer progressivement les relations entre l'Afghanistan et ses deux voisins immédiats, l'Iran et le Pakistan, sur la base des principes du respect mutuel de la souveraineté, du bon voisinage et de la non-ingérence dans les affaires intérieures de chaque pays, et en prenant des engagements concrets consacrant l'inadmissibilité de l'activité armée ou de tout acte d'hostilité dirigé contre le territoire d'un pays à partir du territoire d'un autre pays. En dehors de tels accords bilatéraux, ce programme de règlement politique prévoit des garanties politiques appropriées, particulièrement de la part de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que des conditions et garanties concrètes pour le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan. Enfin, le Gouvernement afghan déclare appuyer les propositions tendant à faire de la région de l'océan Indien et du golfe Persique une zone de paix, en éliminant les bases militaires étrangères qui s'y trouvent et en prenant d'autres mesures propres à réduire la tension et à renforcer la sécurité dans la région.

49. Ce programme de règlement politique témoigne éloquemment de l'attitude raisonnable et empreinte de la meilleure volonté du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan d'apporter sa contribution positive à l'œuvre de stabilisation et de normalisation de la situation en Asie du Sud-Ouest, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

50. Ce programme réaliste de règlement politique de la situation touchant l'Afghanistan a été fermement soutenu par l'Union soviétique et les autres pays socialistes, ainsi que par de nombreux pays non alignés et autres pays épris de paix et de justice.

51. Récemment, l'Union soviétique et l'Afghanistan ont réitéré leur position en se prononçant, dans une déclaration conjointe, en date du 16 octobre 1980, pour

« un règlement politique de la situation qui s'est créée à propos de la République démocratique d'Afghanistan, ce qui aurait un effet positif sur la situation dans la région et contribuerait à améliorer le climat politique mondial. [Les deux parties] ont souligné une fois encore que la voie à ce règlement passait par l'arrêt effectif de l'intervention extérieure, la conclusion d'accords pertinents entre le Gouvernement afghan et les pays voisins, notamment le Pakistan, sur la base des propositions bien connues formulées par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan le 14 mai 1980[1]. »

52. La délégation de la République socialiste du Viet Nam réaffirme, une fois de plus, son soutien énergique et total à la position juste et à l'attitude réaliste et pleine de bonne volonté de la République démocratique d'Afghanistan et de l'Union soviétique et espère que les pays voisins de l'Afghanistan répondront positivement aux importantes propositions en sept points susmentionnées du Gouvernement afghan.

53. Ma délégation voudrait insister tout particulièrement sur la cessation effective et garantie de toute intervention extérieure à l'encontre du peuple et du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan. Elle voudrait rappeler la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, le 25 septembre dernier, devant l'Assemblée générale :

« Le peuple vietnamien est décidé à renforcer sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement afghans dans leur lutte pour la sauvegarde des acquis de la révolution, de leur indépendance et de leur souveraineté nationales. Nous apprécions hautement l'aide multiforme accordée par l'Union soviétique au peuple et au Gouvernement afghans pour faire face aux tentatives d'agression et aux actes d'intervention et de subversion de la part des forces de l'impérialisme et de la réaction internationale. » *[11e séance, par. 103.]*

54. Pour conclure, la délégation de la République socialiste du Viet Nam aimerait exprimer son avis selon lequel, si notre organisation ne peut encore venir en aide au peuple afghan dans sa lutte pour la défense et l'édification de son pays, du moins aurait-elle tout intérêt à s'abstenir de faire quoi que ce soit de préjudiciable à la juste cause du peuple afghan et d'imposer quelque point de vue unilatéral ou quelque solution partiale à un Etat indépendant et souverain, un Membre à part entière de l'Organisation, car cela ne ferait que nuire au prestige et au bon renom de l'ONU.

55. Le peuple et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam sont fermement convaincus qu'avec le soutien énergique et l'assistance précieuse de l'Union soviétique, des autres pays socialistes et de tous les pays épris de paix et de justice, de toutes les forces progressistes de par le monde, le peuple et le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, sous la direction clairvoyante du parti populaire démocratique d'Afghanistan, avec, en tête, le président Babrak Karmal, sauront défendre victorieusement l'indépendance et la liberté véritables de leur pays et édifier avec succès une nouvelle société en Afghanistan, contribuant ainsi positivement au maintien de la paix et de la stabilité dans l'Asie du Sud-Ouest et dans le monde.

56. M. YUSUF (Bangladesh) *[interprétation de l'anglais]* : Une fois de plus, l'Assemblée examine la question de l'Afghanistan. Une année à peine s'est écoulée depuis que s'est tenue une session extraordinaire d'urgence sur l'Afghanistan et qu'une résolution a été adoptée, contenant le cadre d'un règlement rapide et pacifique de la crise *[résolution ES-6/2]*. Nous regrettons vivement qu'aucune solution à ce problème persistant n'ait été trouvée, malgré les efforts déployés par la communauté internationale dans les différentes instances internationales, y compris à l'Organisation des Nations Unies.

57. La position du Bangladesh sur la question de l'Afghanistan est bien connue. Elle a été exposée dans notre parlement national de la façon suivante :

« Dans le cas de l'Afghanistan, nous avons demandé le retrait de toutes les troupes étrangères de l'Afghanistan non aligné et avons adopté la position selon laquelle le peuple d'Afghanistan doit pouvoir décider de son propre destin, sans ingérence de l'extérieur. Cette position a reçu l'appui écrasant de la communauté internationale au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations Unies. La réunion extraordinaire des Ministres des affaires étrangères islamiques a approuvé la position adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'Afghanistan. »

58. Le Bangladesh a des liens traditionnels d'amitié avec le peuple d'Afghanistan, enracinés dans un héritage commun et des croyances partagées. Nous sommes affligés par les pertes insensées de vies humaines et de biens à la suite d'une intervention armée étrangère dans l'Afghanistan non aligné et frère.

59. Depuis la création du mouvement non aligné, annonçant une ère nouvelle, la politique de non-alignement est devenue une force dans la lutte pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde et pour l'édification d'une base de relations politiques et économiques internationales nouvelles. Nous estimons

[1] Voir document A/C.1/35/9.

que tout affaiblissement de notre mouvement et la suppression de son rôle injecteraient inévitablement un élément d'instabilité dans les relations internationales. Nous croyons que la transition inexorable d'un ordre ancien, basé sur la domination de quelques-uns, vers un nouvel ordre, fondé sur la liberté, l'égalité, la justice sociale pour la promotion de la paix et de la sécurité mondiales, ne peut pas être freinée. Outre ces responsabilités historiques, nous nous engageons à respecter et à défendre les principes sacro-saints de la Charte des Nations Unies et les objectifs de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies *[résolution 2625 (XXV), annexe]*. Ces instruments internationaux, acceptés par la communauté des nations en tant qu'éléments essentiels dont doivent s'inspirer les relations entre Etats nations, ne peuvent être méconnus qu'au risque de créer le désordre et l'instabilité dans le monde. Nous nous sommes solennellement engagés à nous abstenir, dans nos relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat de quelque façon que ce soit qui serait incompatible avec les buts des Nations Unies. Une telle menace ou un tel recours à la force, constituant une violation du droit international et de la Charte, ne devraient jamais être employés dans le règlement des différends internationaux. Nous croyons également qu'en vertu des principes des droits égaux et de l'autodétermination des peuples consacrés dans la Charte tous les peuples ont le droit de décider de leur statut politique et de poursuivre leur développement économique, social et culturel, librement et sans ingérence extérieure, et que chaque Etat a le devoir de respecter ce droit conformément aux dispositions de la Charte.

60. Ce qui s'est passé en Afghanistan au cours des 10 derniers mois nous donne assez de raisons d'être tristes, mécontents et appréhensifs au sujet du maintien de la paix et de la sécurité dans cette partie du monde qui est déjà la proie de conflits meurtriers. Nous avons vu une intervention étrangère se dérouler en violation de ces principes. Dans ce contexte, nous croyons que la paix et la stabilité ne pourront revenir en Afghanistan qu'avec le retrait de toutes les troupes étrangères. Nous croyons aussi qu'une paix réelle ne pourra revenir en Afghanistan que lorsque le peuple afghan pourra choisir son propre destin, sans ingérence extérieure — pour ne rien dire de la présence de troupes étrangères en Afghanistan.

61. Nous pensons que l'Organisation doit assumer la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. La communauté internationale ne peut pas fermer les yeux sur ses responsabilités et il convient de faire des efforts pour trouver les moyens d'arriver à un règlement pacifique de cette crise. Nous croyons fermement qu'une telle solution n'est pas seulement dictée par le besoin de rétablir la paix dans une région vitale du monde; nous sommes fermement convaincus qu'une solution politique, fondée sur les principes fondamentaux de la Charte, serait dans l'intérêt véritable, présent et à long terme, de tous les pays de la région, y compris l'Union soviétique. L'expérience démontre que les relations de véritable amitié et de coopération entre les nations et les peuples ne peuvent s'édifier que sur la base de l'égalité et du respect mutuel, et que ces relations sont la meilleure garantie d'une paix et d'une sécurité durables. Nous croyons également qu'une solution politique est possible si les pays intéressés font preuve de la sagesse et de la volonté politique nécessaires pour négocier — et négocier sérieusement, le premier élément de ces négociations étant le retrait de troupes étrangères — et si l'on donne au peuple de l'Afghanistan la possibilité de choisir son propre destin. C'est pourquoi ma délégation s'est portée coauteur du projet de résolution A/35/L.12. Nous croyons que ce projet de résolution contient des éléments solides pour préparer le terrain à une solution juste et honorable du problème.

62. Le Bangladesh s'engage à appuyer tous les efforts en vue d'aboutir à une solution pacifique de cette tragédie qu'est l'Afghanistan.

63. M. JAMAL (Qatar) *[interprétation de l'arabe]* : Le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies se lit comme suit :

> « Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. »

64. Malgré son extrême brièveté, ce paragraphe constitue l'une des pierres angulaires sans lesquelles il serait impossible d'atteindre les objectifs des Nations Unies. C'est donc le paragraphe le plus cité de la Charte, tant à l'Organisation des Nations Unies que dans d'autres enceintes internationales. Je crois qu'il n'y a qu'une seule explication à ce phénomène : c'est que les relations internationales ne se sont pas encore débarrassées des séquelles de l'ère impérialiste où la domination étrangère était imposée aux peuples colonisés par l'oppression et l'intimidation, au mépris total du patrimoine culturel, religieux et social de ces peuples. Bien que nous soyons témoins du recul de cette ère de ténèbres, les atteintes à la liberté et à l'indépendance d'autres pays par la force n'ont pas entièrement disparu de la scène internationale. Ce phénomène a simplement été caché derrière un masque moderne. L'importance et la signification de ce paragraphe de la Charte résident peut-être dans le fait que les petites populations y voient un bouclier protégeant leur indépendance politique et leur droit de décider librement de leur propre destin.

65. La plupart des pays du tiers monde ont été un simple butin à partager entre les puissances coloniales. Il semble que certaines grandes puissances soient désireuses de revivre ce sombre passé, oubliant que les peuples qui se sont libérés du joug de l'impérialisme n'accepteront pas les entraves impérialistes, quelles que soient les épreuves et la dureté de l'oppression, et s'opposeront aux chars, aux avions et aux armes perfectionnées des superpuissances, même si c'est avec des armes démodées, même s'ils doivent s'opposer à cette agression les mains nues.

66. Le peuple afghan a exprimé sans équivoque son rejet de l'intervention armée étrangère dans ses affaires intérieures, destinée à permettre à un certain groupe politique d'imposer son autorité au pays; ce peuple musulman a résisté à cette intervention, malgré ses maigres moyens comparés aux immenses ressources employées par une superpuissance pour consolider son intervention et écraser les mouvements de résistance nationale; il a refusé de s'incliner devant une volonté autre que celle de son Créateur et il continue de payer cher sa résistance, avec le sang de ses martyrs — hommes, femmes, enfants et vieillards — qui ont trouvé la mort sous les roues des chars et des véhicules blindés, dans les villes comme dans les villages.

67. Les conséquences de l'intervention étrangère en Afghanistan ne sont pas limitées à la perte de vies humaines. Ces conséquences affectent la structure économique de base d'un pays en développement qui a grand besoin de consacrer toutes ses ressources humaines et naturelles au progrès économique et social, avec l'aide que lui accordent les pays riches et développés et les institutions internationales spécialisées.

68. Cette intervention n'a pas seulement aggravé la dissension et la haine au sein du peuple afghan; en transformant l'Afghanistan en champ de bataille, elle a aussi détruit la vie normale et le cycle de développement, détournant les ressources humaines du développement et du progrès pour les consacrer à la résistance aux canons. Les actes militaires visant à éliminer le mouvement de résistance nationale dans le pays, selon les rapports d'organisations internationales, ont entraîné la destruction de milliers d'acres cultivées et celle du cheptel national De ce fait, le peuple afghan a été victime de la famine, et des rapports de l'OMS montrent que des épidémies et des maladies mortelles ont éclaté — variole, tuberculose et lèpre — par manque de médicaments et de soins médicaux. Toutes ces circonstances ont nécessairement provoqué un drame humain aux proportions effroyables. J'en veux pour exemple le problème des réfugiés qui ont trouvé asile au Pakistan pour échapper à la mort. L'ampleur réelle du problème ressort du fait que les ressources du Pakistan seules ne suffisent pas pour soulager le sort des réfugiés, car ce problème ne pourra être résolu que par l'envoi d'aliments, de médicaments et de vêtements. Tous ces éléments sont d'importance vitale dans les circonstances actuelles, mais malgré tout ce ne sont là que des palliatifs. Le seul remède au problème réside dans le texte du paragraphe 5 de la résolution sur la situation en Afghanistan, adoptée à la onzième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères, tenue à Islamabad du 17 au 22 mai 1980, selon lequel il est nécessaire que « soient assurées les conditions saines qui permettent le retour sans délai des réfugiés afghans dans leur patrie, dans la sécurité et la dignité » *[voir A/35/419-S/14129, annexe I]*. Nous nous demandons par conséquent quelles sont ces conditions.

69. Le Qatar, qui adhère aux principes du non-alignement et aux principes et objectifs de l'Organisation de la Conférence islamique, dont nous sommes membres, et qui adhère aussi aux principes de la Charte des Nations Unies, croit que le respect des principes de l'indépendance politique et de la souveraineté des Etats ne saurait manquer de mettre fin à l'intervention militaire soviétique en Afghanistan. Le Qatar pense également que tout pays a le droit de choisir son système social et politique et qu'aucun pays étranger — même s'il s'agit d'une superpuissance — n'a le droit de soutenir un régime particulier contre la volonté du peuple, et moins encore d'imposer un certain type de régime par la force des armes.

70. En conséquence, l'Etat du Qatar demande aux pays du monde, petits et grands, de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique, le statut de non-alignement et le caractère islamique de l'Afghanistan. Nous tenons à réaffirmer qu'il est d'importance vitale de respecter la volonté du peuple afghan. L'Etat du Qatar tient à souligner également une fois de plus les dispositions de la résolution ES-6/2, adoptée par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire d'urgence. Nous voudrions également rappeler toutes les résolutions pertinentes adoptées par la Conférence islamique au Pakistan et mettre en relief la position des pays islamiques qui demandent le retrait complet et inconditionnel des troupes soviétiques d'Afghanistan.

71. M. BALETA (Albanie) : C'est la deuxième fois au cours de cette même année que l'Assemblée générale est saisie de l'examen de la situation en Afghanistan et de ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Il ne fait aucun doute que le problème de l'Afghanistan est l'un des plus brûlants et des plus inquiétants dans le monde d'aujourd'hui. Il est donc du devoir de l'Organisation des Nations Unies de s'en occuper avec le plus grand sérieux et d'assumer ses responsabilités à cet égard, telles qu'elles sont prescrites dans sa charte.

72. L'agression de type fasciste que les socio-impérialistes soviétiques déclenchèrent il y aura bientôt 10 mois contre l'Afghanistan constitue un crime grave contre la liberté et l'indépendance d'un peuple et d'un Etat souverain, un défi arrogant lancé à tous les peuples, une violation brutale et flagrante des principes et des normes du droit international et un mépris total des dispositions fondamentales de la Charte des Nations Unies.

73. Depuis le jour où les armées soviétiques lancèrent l'attaque massive et perfide pour envahir l'Afghanistan, une vague puissante de colère et de condamnation continue de monter partout dans le monde contre la politique agressive et expansionniste des socio-impérialistes soviétiques et contre la guerre injuste qu'ils mènent pour subjuguer le peuple afghan. L'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique a été énergiquement dénoncée au cours de la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale en janvier dernier. Cette occupation a été aussi dénoncée avec fermeté dans de nombreuses conférences et réunions internationales. Cette agression est condamnée avec véhémence par la majorité des Etats Membres depuis le début de cette trente-cinquième session. Et c'est à juste titre que les peuples, l'opinion publique progressiste et tous les hommes honnêtes continuent d'élever la voix pour demander le retrait total et sans délai des armées soviétiques d'occupation de l'Af-

ghanistan, ainsi que l'arrêt de tout acte d'agression et d'ingérence de la part de l'Union soviétique dans ce pays.

74. Mais la situation demeure très grave. Au cours de ces 10 mois d'occupation militaire soviétique, le peuple afghan a enduré des malheurs et des souffrances énormes. Les armées et les autorités occupantes, ainsi que leurs instruments locaux, poursuivent une politique de terreur sauvage en vue d'intimider le peuple afghan, de le forcer à cesser toute résistance, à renoncer à sa liberté et à son indépendance et à accepter enfin de vivre sous le joug de Moscou. Pour ce faire, les quartiers généraux de l'armée soviétique sont en train d'essayer leurs différentes stratégies et tactiques de guerre agressive, l'une après l'autre, et font usage des armes les plus sophistiquées, y compris celles d'extermination et de destruction massive. Les divisions militaires de la superpuissance soviétique, entraînées selon les schémas les plus élaborés de la guerre moderne agressive, imbues d'esprit chauvin grand russe et du mythe d'invincibilité, se sont ruées à l'attaque des villes et des villages de l'Afghanistan pour tuer, brûler et détruire. Les occupants soviétiques se comportent à l'heure actuelle dans ce pays comme des ennemis acharnés de l'espèce humaine et de la nature, tout comme les impérialistes américains l'ont fait au cours de leur guerre d'agression au Viet Nam. Mais on peut être certain que leur fin ne sera pas meilleure non plus. Ils ont déjà subi pas mal de défaites cuisantes. Leurs plans consistant à mettre rapidement le peuple afghan à genoux par une attaque surprise perfide ont échoué dès le début, face à la résistance de ce peuple qui, à maintes reprises dans le passé, a su défaire les grandes puissances qui cherchaient à coloniser ses terres. Les combattants de la liberté afghans n'ont pas fléchi devant l'ennemi et ne sont pas prêts à déposer les armes comme il l'escomptait. Au contraire, ils font chaque jour preuve de la détermination de le battre sans merci et intensifient la résistance dans tout le pays, malgré les conditions extrêmement difficiles dans lesquelles se déroule leur lutte, malgré les grandes difficultés qu'ils rencontrent pour trouver des armes et des munitions. Ils ont porté des coups très durs et répétés à l'armée d'occupation et à une poignée de soldats fantoches restés encore à son service.

75. Les occupants étrangers et leurs agents se sentent dans une insécurité grandissante au milieu de la haine populaire généralisée. Inquiets de cette situation et pour camoufler les échecs, les socio-impérialistes soviétiques mènent une campagne intense de démagogie, cherchant par là à faire croire qu'ils vont bientôt pacifier l'Afghanistan et en finir avec la résistance et la lutte du peuple de ce pays. Ils calomnient sans cesse la juste lutte du peuple afghan, afin d'ébranler sa confiance et celle de l'opinion mondiale dans les possibilités de succès de cette lutte jusqu'à la victoire finale. On ne doit pas s'étonner quand la propagande soviétique qualifie de « bandits », de « réactionnaires » et de « terroristes » les combattants de la liberté afghans. Les agresseurs et les colonisateurs de tous les temps ont eu recours à ce genre de calomnies pour discréditer les luttes de libération nationale. C'est exactement ce que font aussi les sionistes israéliens à l'égard des combattants palestiniens.

76. De pair avec la grande campagne trompeuse vont aussi les efforts que les socio-impérialistes soviétiques font pour mobiliser leurs agents de par le monde ou pour pousser ceux qui, pour des raisons propres, sont prédisposés à faire leur jeu, à les aider à justifier l'occupation de l'Afghanistan et à empêcher l'édification d'une solidarité internationale agissante avec la lutte du peuple afghan. Les socio-impérialistes soviétiques s'emploient par tous les moyens à imposer au peuple afghan et à la communauté internationale tout entière le fait accompli de leur agression et de leur occupation, avec toutes les conséquences néfastes qui en résultent, y compris l'acceptation du régime fantoche. Ils ont également grand intérêt et grande envie d'obtenir, au moyen de supercheries et de machinations politiques, ce qu'ils n'ont pas été en mesure de réaliser par la force des armes et par la terreur massive.

77. Mais même dans ce sens, leurs tentatives se sont avérées vaines. Et plus ils s'enlisent dans le bourbier de la guerre d'agression en Afghanistan, plus inefficaces deviendront leur démagogie et les manœuvres politiques. Les prétextes cyniques et les faux arguments absurdes que les socio-impérialistes soviétiques ont avancés pour justifier et faire oublier leur agression ne peuvent tromper personne. Leurs auteurs ont même été ridiculisés dans le monde entier pour avoir tenté d'expliquer les raisons de l'intervention militaire en Afghanistan en invoquant, une fois, les prétendus appels réitérés et fort étranges des dirigeants de ce pays pour qu'on leur envoie une grande armée lourdement équipée pour les tuer, et, une autre fois, une prétendue invitation faite par un gouvernement inexistant, parce que, comme on le sait, le régime actuel de Kaboul a été monté de toutes pièces bien après l'invasion soviétique. Ensuite, l'officine de propagande de Moscou a mis en circulation une autre « argumentation », disant que l'Union soviétique ne pouvait pas laisser dans le malheur ses amis en Afghanistan. Après cette version de la doctrine tristement fameuse de la souveraineté limitée, suit une autre pièce maîtresse du plaidoyer, à savoir la déclaration selon laquelle l'Union soviétique avait le droit d'intervenir militairement en Afghanistan pour prévenir les dangers qui menaceraient sa sécurité à ses frontières sud.

78. Tout ceci, bien sûr, ne peut pas tenir debout. Les socio-impérialistes soviétiques avaient préparé depuis longtemps les plans pour envahir leurs voisins, dans le cadre de l'exécution de leur stratégie expansionniste et hégémoniste. L'armée soviétique n'est pas entrée en Afghanistan simplement pour faire une incursion militaire rapide ou seulement pour tuer et enterrer Amin et mettre à sa place des serviteurs plus dociles. Contrairement à la propagande des occupants, les divisions soviétiques ne représentent pas un contingent limité en stationnement provisoire. Ces divisions ont été envoyées pour rester en Afghanistan, pour transformer ce pays en place d'armes et en point d'appui vers de nouveaux assauts et de nouvelles conquêtes, vers la réalisation des anciens rêves de la Russie tsariste d'atteindre les rives de l'océan Indien. L'Union soviétique a laissé entendre clairement qu'elle n'avait nullement l'intention de retirer ses troupes d'Afghanistan, quand elle a insisté sur le fait que ses troupes y resteraient aussi longtemps que

nécessaire et jusqu'au moment où disparaîtrait toute menace étrangère à l'encontre de ce pays.

79. Tous les faits donc sont là pour démontrer que l'occupation soviétique de l'Afghanistan est une nouvelle escalade dangereuse de la politique et des visées agressives et expansionnistes de l'Union soviétique. Elle fournit une autre preuve de la dégénérescence continue du socio-impérialisme soviétique dans la voie de la militarisation toujours plus poussée de la vie interne et de son comportement sur le plan mondial.

80. En présentant aux lecteurs son nouveau livre de mémoires, intitulé *The Khrushchevites*[2], publié récemment, le dirigeant du peuple albanais, le camarade Enver Hoxha, a souligné :

« Sous la conduite des Krouchtchéviens brejnéviens, l'Union soviétique est devenue une puissance impérialiste mondiale et, tout comme les Etats-Unis d'Amérique, elle vise à dominer le monde. Les tragiques événements de Tchécoslovaquie, la domination accrue sur les pays du Pacte de Varsovie, leur assujettissement toujours plus accentué à l'égard de Moscou, les tentacules du socio-impérialisme soviétique étendues en Asie, en Afrique et ailleurs sont autant de tristes témoignages de la politique totalement réactionnaire du socio-impérialisme soviétique.

« Les justes appréciations et prévisions de notre parti relatives à la politique intérieure et extérieure réactionnaire de Brejnev se sont avérées et s'avèrent constamment justes. L'exemple le plus récent en est l'Afghanistan, où les Kroutchéviens brejnéviens ont entrepris une agression fasciste ouverte et s'efforcent maintenant, par le fer et par le sang, d'étouffer les flammes de la guerre populaire pour prolonger leur occupation socialo-impérialiste. »

81. La tragédie que vit le peuple afghan est également la conséquence directe de la rivalité et des complots auxquels se livrent les superpuissances impérialistes pour établir l'hégémonie et se partager les zones d'influence dans le monde.

82. Les impérialistes américains et les socio-impérialistes chinois font semblant de sympathiser avec le peuple afghan et de se soucier de sa lutte contre l'occupation soviétique. En fait, ce ne sont guère les souffrances du peuple afghan qui les préoccupent, parce qu'ils sont eux-mêmes ennemis de la liberté et de l'indépendance des peuples, parce qu'ils sont aussi agresseurs. Après l'occupation de l'Afghanistan, les Etats-Unis d'Amérique et la Chine ont redoublé d'efforts pour consolider leur alliance dans tous les sens, surtout dans le domaine militaire. Les impérialistes américains se sont servis de la question afghane comme moyen d'écarter l'attention des peuples de leurs propres agissements agressifs dans diverses régions et, en particulier, au Moyen-Orient et dans la zone du golfe Persique. Les Etats-Unis d'Amérique ont aussi tenté de faire pression sur leurs alliés.

83. La chronologie des événements montre que l'occupation de l'Afghanistan a été précédée et suivie d'une série d'actes agressifs et de complots entrepris par les deux superpuissances impérialistes au Moyen-Orient et dans le golfe Persique. L'Union soviétique a lancé l'attaque contre l'Afghanistan quand les Etats-Unis d'Amérique donnaient de l'ampleur aux menaces et aux provocations contre la révolution anti-impérialiste iranienne. Le blocus américain contre l'Iran et la tentative d'intervenir militairement dans ce pays ont eu lieu à un moment où la guerre agressive faisait rage en Afghanistan. Les sionistes israéliens, de leur côté, augmentaient en même temps les activités dans la voie de l'annexion des territoires arabes occupés. Et, comme il a été démontré par l'évolution de la situation de ces deux derniers mois, parallèlement à ces événements, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique s'employaient activement à préparer et à provoquer le conflit sanglant entre l'Iraq et l'Iran. Ce conflit armé a, d'ores et déjà, causé des dégâts et des destructions immenses à ces deux pays voisins, et le peuple iranien s'est vu obligé de s'engager dans une lutte âpre et de consentir des sacrifices pour faire face à l'invasion, pour défendre l'intégrité territoriale du pays et les victoires de sa révolution.

84. Compte tenu de tous les événements qui se sont déroulés jusqu'ici, on ne saurait éluder une question : malgré les contradictions et la rivalité que les deux superpuissances impérialistes — les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique — ont entre elles, n'existe-t-il pas aussi un accord secret leur permettant d'établir les zones d'influence dans ces régions ? On sait très bien que, tout en rivalisant et en se défiant, elles savent comment trouver des terrains d'entente, concerter les efforts et entreprendre des actions parallèles pour étouffer les luttes révolutionnaires et de libération nationale ou pour empêcher l'éveil des peuples. Les chefs de la diplomatie américaine et soviétique, même cette année, n'ont pas manqué de se donner des occasions pour des discussions secrètes, sans parler des autres moyens de contact dont ils disposent.

85. Les superpuissances impérialistes tendent à utiliser à leurs propres fins l'idée d'une solution dite politique du problème de l'Afghanistan. Par solution politique, les socio-impérialistes soviétiques entendent l'acceptation d'un certain nombre de thèses et de conditions, qu'ils avancent de temps à autre et qui visent à perpétuer l'occupation de l'Afghanistan et à créer dès maintenant des prétextes pour de futures agressions dans la région.

86. Les projets de solution politique que recommandent les Etats-Unis d'Amérique ou leurs alliés ne sont pas meilleurs non plus pour le peuple afghan, parce qu'ils font des droits nationaux de ce peuple un objet de marchandage et de compromis impérialistes. Il serait illusoire et nuisible de penser que le problème de l'Afghanistan peut aboutir à une solution véritable sur la base des projets élaborés par l'impérialisme et le socio-impérialisme, ou bien de croire que cela profiterait au peuple afghan, à la paix et à la stabilité dans le monde si les grandes puissances parvenaient à s'entendre entre elles au sujet de l'Afghanistan.

87. Les prétendues solutions politiques dans les conditions de la continuation de l'agression et de l'occupation étrangères ont toujours profité aux adversaires et porté

[2] Enver Hoxha, *The Khrushchevites: Memoirs*. Tirana, The « 8 Nentori » Publishing House, 1980.

préjudice à la victime. C'est le cas, par exemple, des nombreux complots tramés sous le couvert d'efforts visant à trouver des solutions politiques ou négociées du problème du Moyen-Orient, dont les sionistes israéliens ont toujours tiré avantage et ont même pu réaliser le complot de Camp David.

88. L'histoire enseigne que la voie sûre pour vaincre l'agression étrangère passe par la lutte armée de libération nationale. C'est grâce à une telle lutte et sur le champ de bataille que le peuple vietnamien a remporté sa victoire sur l'impérialisme américain.

89. Le peuple afghan résiste l'arme à la main et avec succès à l'occupation soviétique. Il a le droit de s'opposer à toutes prétendues solutions de ses problèmes que veulent lui imposer les occupants et les autres impérialistes. Il n'existe qu'une seule solution juste au problème de l'Afghanistan et, pour cela, il faut que les armées soviétiques d'occupation se retirent de ce pays immédiatement et complètement; il faut que toute tentative de l'Union soviétique de s'ingérer dans les affaires intérieures du peuple afghan ou de lui imposer des régimes inacceptables prenne fin; il faut également laisser ce peuple libre d'agir pour résoudre ses problèmes selon sa volonté et sans aucune ingérence impérialiste ni influence étrangère.

90. Le soutien à la juste lutte du peuple afghan et la solidarité avec sa cause sont aujourd'hui un devoir qui impose d'adopter une position de principe. Ce soutien va en faveur de la lutte que mènent et se doivent de mener les peuples contre les mêmes ennemis, contre l'impérialisme, le socio-impérialisme et toutes les forces réactionnaires. La lutte que mène le peuple afghan fait partie intégrante de cette lutte.

91. Le peuple albanais et son gouvernement ont condamné et condamnent avec indignation l'agression et l'occupation soviétiques en Afghanistan. Ils appuient la juste lutte de libération nationale du peuple afghan et sont persuadés que ce peuple continuera, en dépit des difficultés, à combattre avec succès et réussira à chasser les agresseurs de son sol.

92. M. BANZAR (Mongolie) *[interprétation du russe]* : La délégation mongole s'est dès le début opposée résolument à l'inscription de la question dite de la situation en Afghanistan à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, voyant là une tentative des milieux de l'impérialisme et de l'hégémonie de faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument, afin de gonfler ce que l'on appelle les « événements d'Afghanistan », et y voyant aussi un acte inadmissible visant à une ingérence grossière dans les affaires intérieures d'un Etat souverain.

93. Dans sa déclaration du 17 novembre *[65e séance]*, le représentant de la République démocratique d'Afghanistan, M. Dost, ministre des affaires étrangères de ce pays, a, de la manière la plus claire, exprimé une fois de plus la protestation de son gouvernement du fait qu'on veuille examiner à la présente session la question de la situation en Afghanistan. Sa déclaration a montré de la manière la plus convaincante à quel point il était peu fondé de poser cette question et il a présenté le tableau réel des événements qui se sont produits en Afghanistan.

94. La position de principe de la République populaire mongole à l'égard de cette question a été plus d'une fois exprimée dans les documents et déclarations officiels de ses représentants à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres organisations internationales.

95. Les causes qui sont à la base de la campagne de malveillance et de calomnies montée par les forces de l'impérialisme et de la réaction contre la République démocratique d'Afghanistan et l'Union soviétique s'expliquent, avant tout, par le fait que ces milieux n'apprécient guère les transformations progressistes effectuées par le nouveau Gouvernement de l'Afghanistan porté au pouvoir après la victoire de la révolution nationale et démocratique dans le pays.

96. On sait que, dès les premiers jours de la révolution d'avril 1978, l'Afghanistan est devenu l'objet de visées et de manœuvres d'agression.

97. Chacun sait que ces actes visent avant tout à anéantir l'acquis révolutionnaire du peuple afghan et à rétablir le vieux régime féodal dans le pays. C'est en vain que l'on s'efforce de présenter à la communauté mondiale la situation en Afghanistan d'une façon qui réponde aux intérêts des milieux de l'impérialisme et de l'hégémonisme. Echauffant et encourageant la contre-révolution intérieure par tous les moyens possibles, ces forces cherchent à présenter les agissements sanglants des bandits et des mercenaires comme une prétendue « lutte du peuple afghan pour la liberté et contre le régime marxiste de Babrak Karmal et des forces d'occupation soviétiques ». Par là même, on fait tout pour saper le processus de règlement de la situation et de normalisation de la vie économique et sociale qui se déroule dans le pays.

98. On a monté de l'extérieur une vaste intervention dans les affaires de l'Afghanistan. Les Etats-Unis et Beijing cherchent à entraîner d'autres pays encore dans l'orbite de leurs actes. Les milieux impérialistes, les hommes de l'hégémonie chinoise, qui financent et poursuivent systématiquement la formation, l'équipement et l'envoi de bandes armées de rebelles afghans, continuent de mener une guerre non déclarée contre le peuple de l'Afghanistan. Le « Livre blanc » et le « Livre vert » publiés par le Ministère des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan ont, par l'exposé des faits, démontré que des actes criminels étaient perpétrés contre ce pays. De nombreux faits montrent que les bandes de rebelles reçoivent toutes sortes d'armes modernes, y compris des armes chimiques fabriquées aux Etats-Unis, qui ont déjà causé de lourdes pertes humaines. Comme on le sait, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan s'est déclaré disposé à procéder, avec des représentants qualifiés de la communauté mondiale, à l'examen de ces armes chimiques et à une enquête sur les conditions et les circonstances dans lesquelles ces armes ont été utilisées par les éléments de la contre-révolution.

99. On a encore inventé et grossi à dessein la question dite des réfugiés qui ont été chassés de leur patrie et

auraient trouvé asile dans le Pakistan voisin. Or les faits révèlent exactement le contraire. Les autorités pakistanaises ont renforcé leur contrôle le long des frontières et, sous des prétextes divers, empêchent les personnes se trouvant sur le territoire pakistanais de retourner en territoire afghan, les détenant de force du côté pakistanais. Employant la menace et la corruption, elles les envoient dans des « centres » où des instructeurs étrangers les préparent à des activités de subversion pour les envoyer ensuite en République démocratique d'Afghanistan. A cet égard, la Chine fait preuve d'un zèle tout particulier et c'est sur son territoire que l'on forme directement un grand nombre de contre-révolutionnaires afghans.

100. La présence, à la suite des demandes réitérées du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, d'un contingent restreint de forces soviétiques, doit être placée dans le contexte du renforcement de l'ingérence impérialiste et de l'apparition d'une menace réelle contre l'indépendance de l'Afghanistan. L'aide de l'Union soviétique a permis de déjouer les desseins des milieux impérialistes de transformer l'Afghanistan en un instrument docile de la politique d'agression et de dresser un barrage solide contre les visées menaçant l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays.

101. A cet égard, je voudrais me référer à un article reproduit dans le *New York Times* du 10 août dernier, où il est dit notamment :

> « Nul ne peut nier le droit légitime de tous les Etats souverains de choisir leurs alliés et de conclure des traités prévoyant une aide militaire. Nous-mêmes » — parlant ici des Etats-Unis — « avons 60 alliés par traité, et nous possédons plus de 400 bases étrangères importantes, occupées par des centaines de milliers de nos militaires... La condamnation par notre gouvernement — c'est-à-dire le Gouvernement des Etats-Unis — de la présence de troupes soviétiques en Afghanistan comme une « invasion criminelle » constitue un exemple classique d'hypocrisie. »

102. Nous voudrions également rappeler à ceux qui mènent diverses campagnes de propagande que la demande du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, comme toute autre demande de même nature, et la satisfaction de cette demande constituent une prérogative exclusive du gouvernement concerné et, en l'occurrence, cette demande répond entièrement aux dispositions de la Charte des Nations Unies qui affirme le droit inaliénable des Etats à la légitime défense individuelle et collective.

103. Chose étrange, la question de l'Afghanistan est posée précisément par ceux qui s'ingèrent dans les affaires intérieures d'autres Etats. Il est caractéristique de constater que, parmi les auteurs du projet de résolution portant sur cette question, figurent précisément les délégations qui se sont activement employées à grossir la question appelée la situation au Kampuchea.

104. La délégation mongole se déclare favorable à un règlement politique de la situation créée en raison des événements en Afghanistan et estime que les conditions nécessaires à ce règlement existent. C'est pour parvenir à ce but que le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan déploie des efforts constants, efforts qui ont trouvé leur expression concrète dans la déclaration faite par ce gouvernement le 14 mai dernier et qui contient un programme défini de mesures dont la mise en œuvre contribuerait à normaliser les relations entre les Etats de la région et à assainir le climat politique dans son ensemble. Il nous paraît, en premier lieu, important qu'il soit mis fin aux incursions armées, aux activités subversives et à toutes formes d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Il nous paraît également important, comme le propose la République démocratique d'Afghanistan, que des négociations directes bilatérales, sans préalables, soient entreprises dans le but de conclure des accords avec les pays voisins et, au premier chef, avec le Pakistan. Ces accords pourraient être renforcés par des garanties politiques appropriées de la part de certains Etats, y compris l'URSS et les Etats-Unis.

105. Sur le plan du règlement politique, on pourrait également résoudre la question du retrait de l'Afghanistan du contingent militaire soviétique restreint. Comme l'a déclaré le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, le retrait du contingent dépendra de la solution apportée à la question des garanties effectives concernant les accords bilatéraux entre l'Afghanistan et le Pakistan et l'Afghanistan et l'Iran. Cette façon de résoudre le problème offrirait des possibilités réelles de réduire la tension dans cette région de l'Asie.

106. Pour ce qui est du projet de résolution A/35/L.12, ma délégation ne peut l'accepter. Tout comme l'inscription de cette question à l'ordre du jour, l'adoption de ce projet de résolution équivaudrait à une ingérence de la part des Nations Unies dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Ce texte ne reflète pas du tout la situation réelle et il a pour but de détourner les efforts de la communauté internationale des problèmes qui ont une importance vitale pour tous les peuples du monde. Il convient de souligner tout particulièrement combien il peut être dangereux d'engager de telles actions qui visent avant tout à rompre l'unité des forces anti-impérialistes et anticolonialistes.

107. La délégation de la République populaire mongole s'élève résolument contre l'exagération de ce que l'on appelle les « événements afghans » et qui sert en fait de prétexte à certains pour justifier l'intensification de la course aux armements et l'extension de leur influence en Asie et dans d'autres régions du monde.

108. M. KOMATINA (Yougoslavie) *[interprétation de l'anglais]* : Notre position concernant le point de l'ordre du jour à l'examen est bien connue. Nous l'avons clairement expliquée à différentes reprises, à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs. Notre position fondamentale dans des cas identiques a toujours été conforme au principe du rejet de toute utilisation de la force, que celle-ci se manifeste sous la forme d'intervention militaire ou d'ingérence dans les affaires intérieures ou extérieures, de pression ou de toute autre forme du déni du libre développement des pays souverains.

109. Nous partons du principe, que nous avons toujours respecté, que rien ne saurait justifier le déni à un

peuple, soit directement, soit indirectement, de son droit à décider librement de son destin et encore moins de le priver de ce droit.

110. Je tiens à répéter que notre position découle de notre ferme attachement aux principes de la politique de non-alignement et qu'elle est conforme à la lettre et à l'esprit des documents du mouvement des pays non alignés. Depuis qu'ils se sont constitués en un mouvement, les pays non alignés se sont élevés énergiquement contre toute forme d'intervention ou d'ingérence, soulignant explicitement que ce comportement était

« inacceptable, injustifiable en toutes circonstances et incompatible avec les obligations qui incombent aux Etats Membres des Nations Unies en vertu de la Charte de l'Organisation »[3].

111. Ils se sont également résolument opposés à toute tentative en vue de justifier une telle politique sous quelque prétexte que ce soit et quelle qu'en soit la cause. A cet égard, les déclarations des conférences des pays non alignés sont claires et nettes. Nos choix s'inspirent donc des valeurs et des principes que la politique de non-alignement a adoptés dans les relations internationales et qui sont devenus partie intégrante de la vie internationale. Nous estimons qu'ils peuvent servir de base à la solution des crises existant dans différentes parties du monde et partout où l'on cherche à légaliser l'utilisation de la force en raison du proverbe « la force prime le droit ».

112. Nous sommes préoccupés par la pratique toujours plus fréquente du recours à l'utilisation de la force dans les relations internationales, comme on peut le constater dans l'empiétement direct sur le droit souverain des pays et des peuples à un libre développement, dans la course aux armements constante, dans la politique des sphères d'intérêts, dans l'imposition de différentes formes de dépendance et de domination et dans le maintien du système existant de relations économiques et politiques internationales injustes. Tout cela constitue une menace constante à l'émancipation économique et sociale d'un certain nombre de pays indépendants et entraîne des conflits régionaux et locaux prétendument limités et des foyers de crise menaçant directement la paix.

113. La détérioration générale actuelle de la situation internationale est due précisément à une telle pratique. C'est pourquoi nous estimons que toutes les formes d'utilisation de la force vont à l'encontre des efforts en vue de trouver des solutions politiques en tant que moyens de préserver la détente, en tant que processus universel pour la consolider et la transformer en un mouvement irréversible vers la paix mondiale. S'il n'en est pas ainsi, la détente sera toujours mise en danger par l'apparition de nouveaux foyers de crise susceptibles — car le processus est inévitable — de porter atteinte à la stabilité dans toutes les parties du globe. En fait, la détente ne peut être stable que si tous les pays, grands ou petits, quels que soient leur taille, leur niveau de développement, leur système social, militaire ou économique, peuvent assurer leur sécurité et leur libre développement national et social.

114. Les événements survenus dans le monde ont confirmé qu'il n'est pas possible de trouver des solutions aux problèmes régionaux ou globaux, ni d'établir des relations stables dans le monde sans assurer le respect du droit de tous les peuples et de tous les pays à l'indépendance nationale, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et au libre développement. Cela est confirmé par la situation régnant dans tous les foyers de crise, depuis le Moyen-Orient et l'Afrique australe jusqu'à l'Asie centrale et l'Asie du Sud-Est et ailleurs.

115. En fait, les principes de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et le droit à un libre développement et de choisir librement son système social représentent l'essence de la lutte visant à instaurer de nouvelles relations politiques ou économiques. Le non-respect et la violation de ces principes ont pour effet d'affaiblir cette lutte sur tous les plans, y compris ceux de la détente, du désarmement, et de l'instauration du nouvel ordre économique international, et partout où des efforts communs sont nécessaires pour résoudre des problèmes internationaux cruciaux.

116. Il est évident que, dans les conditions actuelles d'éveil général des peuples et des pays, aucun problème ne peut être résolu par la force et on peut encore moins trouver les solutions dans les tentatives ayant pour but d'imposer une volonté étrangère à des pays indépendants. Par conséquent, à notre avis, la solution de la crise afghane devrait être recherchée dans un cadre politique. Une telle solution, pour être juste et réaliste, doit comprendre le retrait des troupes étrangères, le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du caractère non aligné de l'Afghanistan ainsi que le droit du peuple afghan de choisir librement son propre système social, l'obligation pour tous les pays de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et d'autres pays de la région et de respecter leur indépendance, et l'instauration de relations normales entre les pays de la région.

117. Nous estimons que le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant que catalyseur des efforts positifs tendant à la négociation est irremplaçable pour ce qui est de la réalisation d'une solution pacifique.

118. Ma délégation votera en faveur du projet de résolution A/35/L.12, car elle considère qu'il est avant tout l'expression des efforts entrepris pour résoudre la crise. Nous sommes convaincus que, si toutes les parties consentent des efforts constructifs et si tous les intérêts légitimes de sécurité, d'indépendance et de libre développement sont respectés, la voie conduisant à la solution politique de cette crise qui menace la paix dans la région et au-delà sera préparée.

119. La détérioration de la situation dans le monde, particulièrement dans la région de l'Asie centrale et dans le Golfe, nous oblige tous à aborder ce problème d'urgence et avec un sentiment élevé de responsabilité. Sinon, étant donné la logique même de la confrontation, il deviendra de plus en plus difficile d'éliminer ce foyer de crise. Le danger devient de plus en plus immé-

[3] Voir document A/34/542, annexe, sect. I, par. 245.

diat à mesure que les tensions augmentent dans l'ensemble de la région, que la présence militaire se renforce, que des pressions ouvertes ou cachées se font sentir de façon croissante contre des pays souverains, et que des bases militaires et autres bastions sont établis — toutes choses ayant pour effet d'altérer progressivement la physionomie de l'ensemble de la région ou d'une partie seulement.

120. Il est par conséquent indispensable que des efforts accrus soient entrepris pour créer les conditions permettant d'arrêter et d'inverser cette évolution négative.

121. M. ABDALLA (Soudan) *[interprétation de l'arabe]* : Il est regrettable que l'Assemblée générale soit obligée, pour la deuxième fois en moins d'un an, d'examiner la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. N'était le fait que les raisons qui ont conduit la communauté internationale à tenir une session extraordinaire d'urgence en janvier dernier, à la suite de l'intervention armée de l'Union soviétique en Afghanistan, existent toujours, l'Assemblée examinerait aujourd'hui une autre des questions inscrites à son ordre du jour depuis plus de 30 ans.

122. Ainsi, alors que près d'une année s'est écoulée, des troupes étrangères se trouvent toujours en Afghanistan, menaçant l'avenir de la région d'un danger imminent, ce qui constitue une menace directe à la paix et à la sécurité internationales. Face à cette grave situation, les délégations de plus de 30 pays, y compris le Soudan, ont demandé l'inscription d'une question aux fins d'examen par l'Assemblée générale lors de la présente session *[voir A/35/144 et Add.1]* pour que des mesures appropriées soient adoptées en vue du retrait des troupes étrangères de l'Afghanistan et pour la sauvegarde de l'indépendance, de la neutralité, de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de ce pays et afin de permettre au peuple afghan de décider de son propre destin et de choisir un système politique et social conforme à ses aspirations et à sa situation.

123. En dépit des bonnes intentions qui nous ont poussés à demander l'inscription de cette question, nous rejetons catégoriquement les doutes exprimés par certains orateurs au sujet des motifs de tous ceux qui se sont élevés ouvertement contre l'intervention soviétique en Afghanistan ou qui se sont portés coauteurs du projet de résolution A/35/L.12. Notre rejet de ces expressions de doutes découle du fait que la contribution de mon pays, en exprimant ses vues sur la question et son appui au projet de résolution pertinent, n'était pas inspirée par un simple désir d'exprimer la solidarité de notre peuple à l'égard du peuple frère d'Afghanistan, auquel nous sommes unis par des liens séculaires, ni par le fait que nos deux peuples appartiennent au mouvement des pays non alignés et à l'Organisation de la Conférence islamique. Notre contribution découle aussi de notre attachement aux principes de la Charte des Nations Unies, qui guident tous les Etats Membres dans leurs relations internationales, et prouve notre engagement à l'égard des principes du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

124. Si les peuples du tiers monde sont reconnaissants à l'Union soviétique pour son assistance et son appui à la juste lutte contre l'impérialisme et pour l'indépendance et la liberté et à leurs luttes contre la politique d'*apartheid*, ainsi que pour son aide aux mouvements de libération de Palestine, de Namibie et d'Afrique du Sud, les peuples du tiers monde ne peuvent toutefois qu'être profondément désappointés lorsqu'ils voient une grande puissance, tenue, du fait de sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, de s'acquitter de certaines responsabilités concernant la paix et la sécurité internationales, commettre une intervention armée contre un pays en développement non aligné du tiers monde, un pays qui ne peut vraiment pas représenter une menace, directe ou immédiate, pour la paix et la sécurité d'un pays comme l'Union soviétique.

125. Ainsi donc, notre condamnation de la violation de la souveraineté de l'Afghanistan doit être considérée dans le cadre de notre attachement aux principes sacrés inscrits dans la Charte des Nations Unies. Les pays du tiers monde et les pays non alignés ne peuvent faire autrement que lutter, dans le cadre de l'Assemblée générale, contre la politique de l'emploi ou de la menace de l'emploi de la force, contre les intérêts expansionnistes, contre la politique de blocs et contre toutes les formes de dépendance et d'asservissement. Sinon, l'effondrement de la détente internationale et l'absence d'un minimum de retenue amèneront certainement notre monde à la rivalité, à l'affrontement et à l'escalade de la course aux armements. De plus, cela aggravera le désordre et, en raison de leur rivalité, les puissances chercheront à étendre leurs sphères d'influence. Je n'ai pas besoin de rappeler à l'Assemblée les dangers qu'une telle tendance présente pour les pays du tiers monde.

126. C'est pourquoi le mouvement non aligné a rejeté la lutte que mènent les grandes puissances pour diviser le monde en sphères d'influence, comprenant les conséquences adverses que cette lutte aurait; car elle priverait les peuples de leur droit national à la souveraineté et de leur droit d'exploiter leurs ressources naturelles. Ce refus a trouvé forme concrète dans l'adoption d'un certain nombre de principes fondamentaux qui doivent régir la politique de non-alignement dans les relations internationales, à savoir l'engagement total à l'égard du droit de chaque Etat de préserver son indépendance nationale, sa souveraineté et son intégrité territoriale, la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats, l'inadmissibilité de l'emploi ou de la menace de l'emploi de la force, la non-reconnaissance des fruits de l'agression ou de l'usurpation des territoires par la force.

127. Nous avons parlé des principes du non-alignement, inscrits également dans la Charte et dans les constitutions et chartes de différentes organisations régionales auxquelles appartiennent la plupart des pays non alignés. C'est ainsi que le Soudan, qui a l'honneur d'être affilié à diverses organisations régionales et internationales, dénonce et condamne sans réserve toutes les formes d'intervention dans les affaires intérieures des Etats, quels qu'en soient la source, l'ampleur, la justification ou le lieu. Le Soudan, qui a choisi cette attitude, réaffirme son refus d'avoir recours à la duplicité dans l'examen de ces situations — en condamnant, d'une

part, l'intervention étrangère et, d'autre part, en se taisant.

128. Etant donné que la crise actuelle en Afghanistan met en cause la question cruciale du droit souverain du peuple afghan à l'autodétermination et de son droit d'administrer ses propres affaires, il était tout naturel que l'Organisation de la Conférence islamique cherche un règlement pacifique de la crise. A cette fin, les Ministres des affaires étrangères des pays membres de cette organisation se sont réunis deux fois pendant l'année. Les résolutions adoptées à ces occasions ne dépassaient pas la teneur de la résolution ES-6/2, adoptée à la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, que la plupart des pays non alignés avaient appuyée. Nous ne pouvons donc manquer d'exprimer notre profond regret qu'il n'ait pas été possible d'assurer le succès de ces efforts.

129. Nous aurions préféré que l'Union soviétique considère les efforts déployés par l'Organisation de la Conférence islamique dans le cadre d'un règlement pacifique de la crise en Afghanistan, à la lumière des responsabilités que la Conférence a assumées à l'égard du peuple afghan, dont les droits ont été violés et qui n'avait d'autre choix que de lutter pour exprimer son rejet d'un gouvernement qui lui avait été imposé contre son gré.

130. Le régime social et politique qui existe actuellement en Afghanistan est considéré comme un régime étranger au peuple musulman. Etant donné les effets idéologiques à longue portée de l'intervention soviétique armée en Afghanistan, qui vont à l'encontre de la croyance et de l'idéologie islamique de l'Afghanistan, il était naturel que le peuple afghan trouve auprès de la Conférence islamique la comprehension et l'aide dont il avait besoin. La Conférence islamique, en s'acquittant de cette responsabilité, n'était pas seule; elle avait reçu l'appui de la communauté internationale représentée dans l'Assemblée générale.

131. La communauté internationale, à la présente session, se doit de défendre les principes sacrés inscrits dans la Charte, principes qui sont menacés en Afghanistan. Elle doit décider d'aider le peuple afghan à rétablir son droit souverain à l'autodétermination et celui de se prononcer sur son avenir. Les Nations Unies doivent faire tous leurs efforts pour préserver la pleine reconnaissance et le respect des principes de l'indépendance nationale, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'égalité des droits, ainsi que le droit des peuples au développement social et national dans la liberté. A cette fin, l'Assemblée générale doit appuyer le projet de résolution A/35/L.12, que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a présenté ici. En adoptant ce projet de résolution, l'Assemblée réaffirmerait les principes sacrés inscrits dans la Charte et marquerait une victoire de la volonté de la communauté internationale, qui entend que ces principes régissent les relations internationales.

132. M. KIRCA (Turquie) : C'est la deuxième fois cette année que la délégation turque est, devant cette assemblée, amenée à faire connaître son point de vue au sujet de la situation en Afghanistan, puisque le peuple afghan, si attaché aux principes de la liberté et de la dignité humaine, continue toujours d'être privé de son droit fondamental et inaliénable de disposer de lui-même et de déterminer son propre destin, et que le pays n'a cessé d'être soumis à l'intervention militaire et à l'ingérence étrangère.

133. En tant que nation qui a toujours entretenu des liens traditionnels de fraternité avec le peuple afghan, la Turquie est profondément sensible aux souffrances endurées par ce peuple sur son propre sol et est particulièrement inquiète quant au sort, tant moral que matériel, du nombre toujours croissant de réfugiés afghans, acculés à rechercher un abri en dehors de leur patrie.

134. La Turquie a suivi avec la plus vive inquiétude le déroulement des événements en Afghanistan et elle a, dès le début, désapprouvé l'intervention militaire étrangère et l'ingérence dans les affaires intérieures de ce pays, en qualifiant ces actions de violations sérieuses des règles de conduite fondamentale régissant les relations entre les Etats souverains. Nous estimons que la situation en Afghanistan constitue non seulement une menace pour la stabilité de la région, mais également un danger qui affecte la paix et la sécurité internationales dans son ensemble. De ce point de vue, force est de constater la détérioration de la conjoncture politique internationale, consécutive aux événements de l'Afghanistan, dont l'effet régressif a conduit à un regain de tension au détriment de la détente, que nous considérons comme un processus indispensable et crucial pour la sauvegarde de la paix dans le monde et qui, en tant que tel, ne peut être ni partiel, ni géographiquement limité, et dont le caractère indivisible doit être reconnu et respecté par tous.

135. Par conséquent, la Turquie estime que c'est une nécessité impérative et urgente d'arriver à un règlement politique concernant l'Afghanistan. Un tel règlement doit comporter, entre autres, le retrait de toutes les forces étrangères du territoire afghan et la restauration de conditions permettant au peuple afghan de reprendre en main ses propres affaires, de redevenir maître de son propre destin, sans aucune ingérence étrangère. En outre, ce même règlement doit assurer aux réfugiés la possibilité de retourner dans leur patrie dans la sécurité et la dignité. Il va sans dire, dans cet ordre d'idées, que toute solution durable doit garantir, de façon définitive, la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique, ainsi que le caractère de pays non aligné de l'Afghanistan.

136. La Turquie a, depuis le début, soutenu et encouragé les efforts visant à trouver une solution politique à la question de l'Afghanistan et a appuyé toutes les résolutions adoptées à cet effet, en particulier au sein de l'Organisation des Nations Unies et par la Conférence islamique.

137. Nous sommes convaincus que l'Organisation des Nations Unies doit apporter sa contribution à la création de conditions susceptibles de servir à l'élaboration d'une solution politique négociée pour l'Afghanistan. Nous sommes d'avis que le projet de résolution A/35/L.12, dont la Turquie est l'un des auteurs, contient les principes et éléments essentiels nécessaires à un

règlement juste de la question de l'Afghanistan. Nous pensons qu'une telle résolution ne doit pas chercher à présenter elle-même une solution donnée, mais seulement viser à en favoriser une par voie de négociations. Dans ce sens, nous considérons que le contenu général du projet est constructif et équilibré. Nous sommes d'avis que la désignation, par le Secrétaire général, d'un représentant spécial qui remplirait sa tâche dans le cadre du mandat attribué par ladite résolution constituerait un progrès non négligeable vers une solution politique négociée.

138. Nous demandons à tous les Etats de prendre note, avec une attention particulière, du style modéré et de la formulation réaliste et constructive de ce projet de résolution, avant et surtout après que l'Assemblée aura voté. Notre action au sein de l'ONU devrait nous rapprocher d'un règlement politique en Afghanistan et non pas nous en éloigner. Car, comme nous l'avons déjà exprimé, il est impératif et urgent de trouver une solution à cette question, afin de restituer au peuple afghan ses droits et de permettre aux réfugiés de retourner dans leur pays. Cette solution est tout aussi indispensable pour la restauration de la paix et de la stabilité dans la région et pour l'élimination d'une source de conflit menaçant la paix et la sécurité mondiales, sans oublier qu'elle aurait un effet bénéfique en ce qui concerne la poursuite adéquate du processus de la détente.

139. M. AL-ELFI (Yémen démocratique) *[interprétation de l'arabe]* : Dans le cadre de la campagne politique et de la propagande menées par les forces impérialistes et réactionnaires, nous assistons pour la deuxième fois, malheureusement, à une tentative visant à pousser l'Assemblée générale à discuter de la prétendue situation en Afghanistan. Cela constitue une violation de la Charte, vu l'opposition du Gouvernement afghan — Etat Membre de l'ONU — qui représente le peuple afghan et ses aspirations. Ces discussions constituent une ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan. Elles ont pour but d'émettre des doutes quant aux choix nationaux du peuple afghan et de faire également douter des autres régimes progressistes et libéraux. Elles représentent une tentative ouverte de la part des forces impérialistes pour trouver une justification à leur présence dans la région et à leurs actes d'agression, qui ont pour objet les peuples de la région, en général, et leurs mouvements de libération, en particulier.

140. Ce qui s'est produit en Afghanistan depuis la révolution du 27 avril 1978 est une question interne, qui se rapporte à l'Afghanistan et qui est de la compétence du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan. Le peupe afghan, aujourd'hui, construit sa nouvelle société, qui sert les masses laborieuses qui ont eu à souffrir de l'injustice et de l'oppression sous le régime royal déchu. Ces masses laborieuses ont été maintenues dans une situation de sous-développement et de privations pendant une longue période. Les transformations démocratiques et progressistes dans tous les domaines — politique, économique, social — et la garantie des droits et des libertés démocratiques du peuple afghan sont les principes fondamentaux de la révolution d'avril. Cependant, lorsque les forces impérialistes ont réalisé la portée réelle de ces transformations en Afghanistan et leurs effets sur les intérêts de leurs propres forces dans la région, elles ont commencé à mettre en œuvre leurs plans et leurs complots qui ont pour but de faire échouer la révolution afghane, par l'intermédiaire de forces réactionnaires à l'intérieur et par des complots extérieurs, en profitant des forces de la contre-révolution dont les intérêts égoïstes ont souffert du fait de la révolution d'avril 1978. Les impérialistes ont profité de ces forces pour entreprendre des actes de sabotage et pour empêcher le peuple afghan de suivre la voie qu'il a choisie.

141. Au Yémen démocratique, nous comprenons parfaitement la nature de ces complots impérialistes car, depuis notre indépendance, en 1967, nous avons dû faire face à des conditions analogues; mais grâce à l'éveil de notre peuple et à son unité, nous avons pu faire échouer tous ces complots et ces plans impérialistes et nous avons pu réaliser les aspirations de notre peuple à vivre en paix et à améliorer ses conditions de vie sur les plans matériel et spirituel, grâce à des transformations radicales et révolutionnaires dans tous les domaines.

142. Notre peuple a fait beaucoup de sacrifices à cette fin, et il continue d'en faire. En poursuivant les objectifs de la révolution d'avril et en exerçant son droit à la liberté, à l'indépendance et au libre choix de son régime social, le peuple afghan a dû faire face à de nombreux complots et plans impérialistes qui se sont concrétisés par des agressions, des sabotages, des pressions et des campagnes de propagande politique menées par les organes de l'impérialisme et de ses agents pour éliminer la révolution afghane. Cela a poussé le Gouvernement afghan à demander à l'Union soviétique son appui militaire pour faire face au danger de l'agression et des complots impérialistes, afin de garantir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan et de défendre les gains de la révolution d'avril. La réponse favorable de l'Union soviétique à la demande du Gouvernement afghan est conforme au Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération, signé entre les deux pays le 5 décembre 1978. Cette réponse est également conforme à la Charte des Nations Unies et au droit international. La Charte garantit à chaque Etat souverain le droit de demander une aide à un autre Etat pour défendre son indépendance et sa souveraineté.

143. L'impérialisme mondial — et à sa tête l'impérialisme américain dont l'histoire est remplie de pratiques agressives et de menaces continues d'utilisation de la force et d'ingérences flagrantes dans les affaires intérieures des pays et des peuples — ne peut tromper nos peuples en versant des larmes de crocodile sur l'Afghanistan et sur la stabilité et la sécurité dans la région, sous le couvert de la prétendue présence d'un ennemi dans ce pays. Les dangers réels auxquels doivent faire face les Etats et les peuples de notre région sont les complots impérialistes et sionistes dans la région, qui ont pour but de perpétuer la domination impérialiste et d'anéantir les aspirations nationales des peuples de cette partie du monde, et en premier celles du peuple palestinien.

144. L'augmentation de la présence américaine impérialiste dans la région grâce à sa flotte militaire dans l'océan Indien et dans la mer Arabique, la création et l'élargissement de bases militaires agressives américaines dans la région, la création de forces américaines d'intervention rapide pour empêcher le progrès de nos peuples et leur dénier leur droit à l'indépendance, à la souveraineté et pour exploiter leurs ressources nationales et dresser des obstacles à leur développement social indépendant, constituent des mesures qui préoccupent les peuples et les Etats de la région qui doivent toujours faire face au danger des interventions impérialistes et sont inquiets pour leur stabilité et leur sécurité.

145. En raison de leurs intérêts mutuels, tous les Etats de la région doivent avoir recours au dialogue en tant qu'élément important pour assurer la paix et la stabilité; ils doivent concentrer leurs efforts pour faire face aux ingérences impérialistes dans la région. Pour établir le dialogue, il faut s'abstenir de toute action qui provoquerait la détérioration de la situation et il faut créer les conditions nécessaires pour régler les problèmes urgents d'intérêt commun et améliorer les relations entre les Etats de la région, sur la base du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et des principes de non-agression et de non-intervention dans les affaires intérieures.

146. A ce sujet, nous appuyons les propositions constructives qui ont été présentées par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan le 14 mai 1980, ainsi que celles qui ont été présentées par le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan au cours de la discussion actuelle *[65e séance]*. Ces propositions contribueront à la paix et à la stabilité dans cette partie du monde. Il ne fait pas de doute que si les autres Etats de la région répondent favorablement à ces propositions, il sera plus facile d'entamer des négociations pour régler les problèmes d'intérêt commun et aboutir à un accord.

147. Le Yémen démocratique réaffirme sa position qui tend à appuyer le peuple de l'Afghanistan, sous la direction du parti démocratique du peuple, dans sa lutte pour réaliser les principes de la révolution d'avril, pour maintenir son indépendance et sa souveraineté nationale afin de suivre la voie du progrès social qu'il a librement choisie. Nous estimons que la tension qui s'accroît dans la région ne sert guère la cause de la paix et de la stabilité et ne favorise pas la coordination des efforts en vue de repousser les dangers de l'impérialisme auxquels notre région est exposée. Nous estimons que le projet de résolution A/35/L.12 ne favorise pas le relâchement de la tension dans cette région.

La séance est levée à 13 h 5.